



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 43659

## Texte de la question

M. Ladislas Poniatowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'urgence d'un renforcement des aides à l'élevage extensif au niveau communautaire. Les éleveurs français sont prêts, dans leur grande majorité, à se concentrer sur la viande à l'herbe, à condition d'être soutenus au niveau communautaire. Une mesure est prioritaire : la mise en place d'une prime à l'herbe communautaire permettant d'obtenir une prime de niveau similaire à la prime européenne au maïs-fourrage (2 400 francs). Il lui demande de lui faire connaître le calendrier prévu pour examiner cette mesure à l'échelon communautaire.

## Texte de la réponse

Le marasme qui frappe aujourd'hui le secteur de la viande bovine n'épargne pas la production allaitante, pourtant totalement étrangère à toutes les pratiques d'alimentation qui sont à l'origine de cette crise. Cet élevage, majoritaire en France, est rendu vulnérable par sa forte saisonnalité, mais aussi par le jeu d'alternatives qu'offrent les spécificités du milieu naturel dans les vastes territoires où est concentrée cette production essentielle. De son maintien dépend la survie de très nombreuses exploitations, mais aussi l'équilibre environnemental et la vitalité économique de régions entières. Dans ce contexte, la France s'est vigoureusement battue pour obtenir, lors du conseil agricole d'octobre, le relèvement du complément de prime pour les élevages les plus extensifs, afin d'encourager une production respectueuse de l'environnement et gestionnaire d'espace. L'extensification est, en effet, une réponse absolument indispensable à l'attente des consommateurs qui veulent, plus que jamais, une viande de qualité, élevée dans des conditions respectueuses de l'environnement et avec une alimentation naturelle. En ce qui concerne le soutien plus général aux éleveurs de bovins, la France a, la aussi, fermement défendu le principe d'une seconde revalorisation exceptionnelle. C'est ainsi qu'un montant global de 500 millions d'euros a été réparti entre les États membres, pour permettre la mise en œuvre de mesures additionnelles. Avec près d'un quart des crédits mobilisés, la France bénéficie le plus largement de ce soutien complémentaire, soit près de 770 millions de francs. En outre, le Gouvernement a décidé de compléter cet effort par une aide nationale supplémentaire permettant de porter à un milliard de francs le soutien exceptionnel consenti à l'élevage français toujours durement touché cet automne par la crise qui perdure. Toutefois, au-delà des différentes mesures conjoncturelles imposées par l'urgence, il est nécessaire d'envisager des mesures plus structurelles pour l'avenir du secteur bovin. Sous la forte impulsion de la France au conseil d'octobre, la commission a pris l'engagement de proposer une réforme à plus long terme dans les six mois qui viennent, le conseil devant lui-même décider avant la fin de l'année 1997. Tout en respectant la diversité de notre élevage, la France ne manquera pas de mettre le soutien aux élevages extensifs au cœur de cette réforme de fond.

## Données clés

**Auteur :** [M. Poniatowski Ladislas](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 43659

**Rubrique** : Politiques communautaires

**Ministère interrogé** : agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire** : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 7 octobre 1996, page 5237

**Réponse publiée le** : 9 décembre 1996, page 6444